



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°051/2025  
SEANCE DU : 4 décembre 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCATION**

Date : 04/12/2025  
Affichée le : 28/11/2025  
Transmise le : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 24  
Présents : 14  
Votants : 20  
Pouvoirs : 6  
Absents : 4

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT	..... pouvoir à Françoise GODENNE
Monique ROBERT	..... pouvoir à Aïcha FOURCROIX
Patricia GOASDOUE	..... pouvoir à Patrick RAOULT
Allyson PALLUD	..... pouvoir à Thierry CHAUMERLIAC
Laurent COHEN	..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH
Cécile DOLQUES	..... pouvoir à Tatiana D'ANDREA

**Absents non représentés :** Vincent BRUEL, Romain PREVALET, Pascal BARBIER, Hubert De RANCOURT

**Secrétaire de séance :** Patrick RAOULT

### Délibération n°051/2025 : DM 2 budget assainissement

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (« décret GBCP ») prévoyant la mise en place d'une comptabilité budgétaire,

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**Vu** la délibération n°023/2025 du 20 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de l'assainissement,

**Considérant** qu'il ressort du budget de l'assainissement une insuffisance de provision pour un montant de 30.00 €, il convient donc de d'ajuster les provisions en effectuant une reprise de provision en affectant au compte 7817, ledit montant,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications crédits budgétaires conformément aux écritures ci-après :

Désignation	Dépenses (1)			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-70511 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €
<b>TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Pour extrait certifié conforme, le 5 décembre 2025

**Le Maire,  
Céline CAUDRON**

